**Vérifier à l'audition**

# Soixante et unième session ordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies

## Cinquième Commission

**Point 121 intitulé:**

## Réforme de la gestion des ressources humaines

**Prononcée par Monsieur Issa Konfourou,**
**Mission permanente du Mali auprès des Nations Unies**

**New York, le 30 octobre 2006**

**Monsieur le Président,**

Intervenant pour la première fois, je voudrais, tout d'abord, vous exprimer, ainsi qu'aux autres membres du Bureau, les chaleureuses félicitations de la délégation du Mali pour votre élection à la présidence de la Cinquième Commission de l'Assemblée générale. Je tiens à vous assurer de notre entière coopération.

Je voudrais, ensuite, remercier le Secrétaire général pour ses rapports pertinents, objet des documents A/61/228 et A/61/255 relatifs à la gestion des ressources humaines.

La délégation du Mali s'associe à la déclaration faite la représentante de l'Afrique du Sud, au nom du Groupe des 77 et la Chine. A titre de contribution à ce débat, je souhaite formuler les commentaires suivants.

**Monsieur le Président,**

La réforme tant souhaitée des Nations Unies a pour finalité d'adapter l'Organisation aux défis et aux réalités de notre monde d'aujourd'hui. Tous, nous reconnaissons la contribution importante du personnel à la réalisation des mandats changeants, complexes et interdépendants de l'ONU. Mieux, nous sommes convaincus que la qualité du capital humain est condition du succès de l'Organisation, notamment dans la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire pour le développement et du Document final du Sommet de 2005, qui, comme vous le savez, contiennent tous les deux les aspirations légitimes des nations et des peuples du monde. C'est pourquoi, ma délégation encourage le Secrétaire général dans sa volonté de promouvoir l'excellence au sein du personnel, afin que les fonctionnaires puissent donner à l'Organisation le meilleur d'eux-mêmes, et que l'Organisation, à son tour, soit en mesure d'offrir à tous une carrière enrichissante et gratifiante.

Dans cette perspective, la délégation du Mali salue les principales réalisations déjà intervenues dans le cadre de la mise en œuvre des changements envisagés dans le programme de réforme intégré. Je veux citer notamment :

- le système de planification des ressources humaines qui indique à l'Organisation quelle est la composition des effectifs du Secrétariat et des divers départements, ainsi que les tendances observées en la matière ;

- la rationalisation des politiques et règlements et Manuels de gestion des ressources humaines sous forme électronique, ayant permis, dans un premier temps, de réexaminer et d'éliminer toutes les instructions administratives faisant l'objet de double emploi et, en second lieu, de favoriser l'application cohérente et uniforme des directives et procédures ;

- le système de sélection du personnel qui, tout en favorisant la délégation de la responsabilité de sélectionner le personnel aux chefs de département, a permis d'accélérer le processus de sélection par Galaxy qui a gagné en efficacité et en transparence ;

- la politique incitant à la mobilité, en vue de constituer un corps de fonctionnaires internationaux polyvalents, plus souples et plus expérimentés.

- L'apprentissage continu, reposant sur le principe que le renforcement et l'entretien des compétences professionnelles du personnel et de ses aptitudes à la gestion sont des considérations prioritaires et que la formation constitue un investissement crucial pour l'avenir de l'Organisation ; …

**Monsieur le Président,**

Comme tout processus de changement, la réforme de la gestion des ressources humaines est encore perfectible. L'ONU doit continuer à œuvrer pour le triomphe des valeurs, tels la transparence, l'éthique, la performance, la responsabilisation, la bonne gestion, le respect de la diversité. A cet égard, la délégation du Mali nourrit l'espoir que nos délibérations porteront sur des mesures appropriées visant à atteindre ces objectifs.

Aussi, constate-t-on, que la représentation géographique équitable, tant demandée, n'est pas encore une réalité, en particulier au niveau des postes de gestion des départements de rang supérieur, où les pays en développement sont toujours sous-représentés. Cet état de fait a urgemment besoin d'être corrigé, en vue de préserver le caractère multinational de l'Organisation.

En outre, le système Galaxy de gestion en ligne des nominations et des affectations a rendu la publication des avis de vacance plus transparente et facilité le dépôt des candidatures. Nous nous en félicitons. Toutefois, le système reste complexe dans son exploitation et très voire trop lent dans ses résultats. L'Organisation a donc besoin de se doter d'un système de recrutement et d'affectation plus rapide, plus transparent et plus simple.

La délégation du Mali est encouragée les progrès en cours dans la parité des sexes au sein de l'Organisation, notamment le fait qu'en cinq ans, le pourcentage de femmes est passé de 34,9 au 30 juin 2002 à 37,4 à la même date en 2006.

**Monsieur le Président,**

Pour conclure, les Etats membres avec le concours du personnel se doivent d'adapter l'Organisation des Nations Unies aux exigences de notre temps. D'où

la nécessité d’inscrire nos actions dans l’enrichissement du capital humain actuel et futur du Secrétariat. Cela exige des investissements dans les ressources humaines et les procédures pour permettre à notre Organisation commune de disposer des moyens à même de répondre efficacement aux besoins évolutifs de nos peuples, de nos nations.

**Je vous remercie.**